 **COPIE**

LA FABRIQUE DE PATRIMOINES EN NORMANDIE

Caen, le 1er juillet 2020

à

NORMANDIE LIVRE & LECTURE

UNICITE

14 rue Alfred Kastler

CS 75438

14054 CAEN CEDEX 4

V/Réf :

N/Réf. : PS/EA 20004

Objet : convention GASP

Affaire

suivie par :

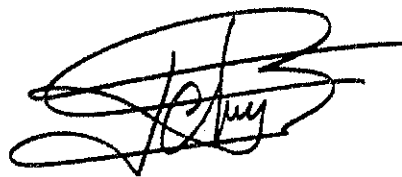
Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 exemplaire de la convention de partenariat signée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Directeur,

Pierre SCHMIT



www.lafabriquedepatrimoines.fr

Direction - Ethnopôle - Réseau des musées

5 avenue de Tsukuba 14200 Hérouville-Saint-Clair

Tél. 02 31 53 15 45



Conservation - restauration

9 rue Vaubenard 14000 CAEN

Tél. 02 31 93 25 79



Etablissement public de coopération culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie
Siège social : Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14000 CAEN - SIREN : 200046522 - APE : 8412Z

Correspondance administrative et comptable : 9 rue Vaubenard 14000 CAEN



COPIE

CONVENTION DE PARTENARIAT
COPRODUCTION DU GROUPE D'AIDE EN CAS DE SINISTRE PATRIMONIAL
ENTRE NORMANDIE LIVRE ET LECTURE
ET LA FABRIQUE DE PATRIMOINES EN NORMANDIE

ENTRE :

L'association Normandie Livre et Lecture,
Unicité - 14 rue Alfred Kastler, 14000 Caen
Représentée par son Président, Monsieur Patrick Nicolle,
Ci-après désignée par le sigle « NL&L »,

ET :

L'EPCC la Fabrique de patrimoines en Normandie,
9 Rue Vaubenard, 14000 Caen
Représenté par son directeur, Monsieur Pierre Schmit
Ci-dessous désigné par le sigle « la Fabrique »,

PRÉAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le cadre des missions de Normandie Livre & Lecture et de la Fabrique de patrimoines en Normandie :

- pour NL&L : la coordination des actions de coopération en bibliothèques et leur accompagnement en matière de conservation préventive, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit de Normandie (art. 2 des statuts de l'association NL&L du 12 juin 2017) ;
- pour la Fabrique : la coordination et l'animation du Réseau des Musées de Normandie et le déploiement de moyens techniques visant à développer la gestion de la préservation des collections et améliorer la conservation des biens culturels dans le cadre des activités du LABO - pôle Conservation, Restauration et Imagerie Scientifique (art. 4 des statuts de la Fabrique du 12 février 2015).

Une collaboration entre NL&L et la Fabrique a été initiée en 2018, pour la création d'un Groupe d'Aide en cas de Sinistre Patrimonial (GASP). En cas de sinistre, les personnes chargées des collections patrimoniales se retrouvent souvent démunies et isolées, en manque d'aide technique, matérielle, humaine et organisationnelle. Le GASP vise à organiser et apporter une aide humaine et matérielle d'urgence à toute institution patrimoniale inscrite dans cette démarche solidaire.

1 OBJECTIFS

La convention a pour objet de définir les principes de coproduction du GASP par NL&L et la Fabrique qui mutualisent leurs actions et ressources pour accompagner les établissements patrimoniaux autour des plans d'urgence.

Le GASP est un outil de mutualisation de ressources régionales visant à :

- améliorer la sauvegarde des collections patrimoniales en cas de sinistre en mettant en place des outils dont : un annuaire des personnes mobilisables, un listing des aides matérielles disponibles...
- organiser et consolider la solidarité entre institutions,
- initier des formations et des rencontres,
- organiser la réponse en cas de sinistre,
- organiser la coordination avec les autres services de secours et d'urgence (SDIS, équipes de sécurité...),
- représenter les institutions patrimoniales auprès des associations nationales et internationales (Bouclier Bleu, l'AFROA...),
- aider les institutions à la création et/ou au test des plans de sauvegarde des collections,
- accompagner les établissements après les sinistres : retours d'expérience, restaurations des biens.

2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le conventionnement entre NL&L et la Fabrique définit les modalités d'animation du GASP et le degré d'intervention des parties en cas de sinistre patrimonial.

Le GASP repose sur la concertation et l'accompagnement des établissements patrimoniaux normands qui s'engagent à signer une convention de participation au Groupe d'Aide en cas de Sinistre Patrimonial avec NL&L et la Fabrique.

Les établissements participants adhèrent au GASP par conventionnement avec NL&L et la Fabrique.

Les participants au GASP se réunissent deux fois par an pour :

- produire des briques : travail concret à chaque réunion qui fait évoluer et avancer le projet (fiche-action / outils opérationnels),
- organiser les modes de réponse en cas de sinistre patrimonial,
- effectuer des retours d'expérience.

En cas d'urgence, le groupe se mobilise pour :

- apporter son aide logistique, matérielle et humaine,
- apporter son expertise organisationnelle.

3 OBLIGATIONS DE NL&L ET DE LA FABRIQUE

3.1 Animation du GASP

NL&L et la Fabrique s'engagent à animer et à coordonner le GASP en créant les conditions de coopération et d'échanges entre les établissements participants (réunions, événements, formations).

NL&L et la Fabrique assurent le suivi du GASP par la production d'un bilan annuel.

3.2 Mise à disposition de ressources

Dans la limite des moyens humains et financiers définis par leur conseil d'administration respectif, NL&L et La Fabrique organisent ensemble les actions du GASP, mobilisent leurs ressources humaines, techniques et accompagnent les adhérents au GASP.

NL&L et La Fabrique conviennent de la répartition des rôles à tenir en cas de sinistre patrimonial : périodes d'astreinte, personnels, coordination, communication, mobilisation, accessibilité du matériel et procédures d'urgence.

NL&L et La Fabrique mettent à disposition des moyens techniques dévolus au GASP : bases de données professionnelles, supports de travail, forum, liste de diffusion, cartographie des sites, des ressources et des sinistres. Elles s'engagent à utiliser les données des partenaires exclusivement dans le cadre du GASP dans le respect des nécessités de confidentialité et de sécurité, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

3.3 Représentation et communication

NL&L et La Fabrique sont les relais des participants du GASP auprès des associations nationales et/ou internationales de prévention et d'intervention d'urgence.

Lors des actions de communication de NL&L et de la Fabrique, elles promeuvent le GASP et font mention de ses partenaires en concertation avec ceux-ci.

4 DURÉE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

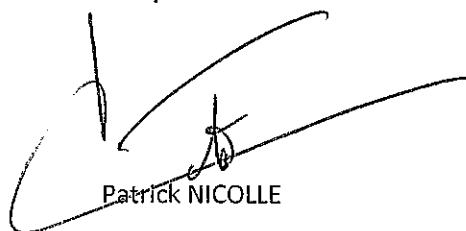
La présente convention est conclue pour une période de 5 ans depuis sa date de signature.

5 LITIGE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à chercher toute voie de conciliation amiable. À défaut et après épuisement des voies amiables, le tribunal administratif de Caen sera compétent.

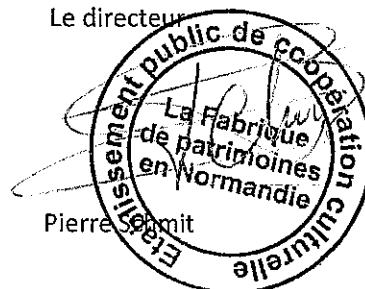
Fait à Caen, le 30 08 2020

Pour Normandie Livre et Lecture
Le président



Patrick NICOLLE

Pour La Fabrique de patrimoines en Normandie
Le directeur



Pierre Schmit